



18 février 2020

(20-1253)

Page: 1/4

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ARRANGEMENTS ET DES PROGRÈS CONCERNANT LA
FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'UN SOUTIEN
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LES
DISPOSITIONS RELEVANT DE LA CATÉGORIE C**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'UKRAINE

La communication ci-après, datée du 17 février 2020, est distribuée à la demande de la délégation de l'Ukraine pour l'information des Membres.

L'Ukraine notifie des renseignements sur les arrangements conclus et les progrès accomplis concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités pour les dispositions ci-après relevant de la catégorie C, ainsi qu'il est prévu à l'article 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre définitive	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 3:1 à 3:8	Décisions anticipées	C	31 décembre 2021	Assistance technique: soutien consultatif pour l'élaboration des lois et règlements d'application pertinents; formation sur tous les aspects de cette disposition. Soutien technique pour aider à développer et renforcer les capacités des fonctionnaires des douanes et du personnel d'autres organismes compétents.
Article 3:9 a) i)	Décisions anticipées	C	31 décembre 2019	Assistance technique: soutien consultatif pour l'élaboration des lois et règlements d'application pertinents; formation sur tous les aspects de cette disposition.
Article 3:9 a) ii)	Décisions anticipées	C	30 juin 2020	Assistance technique: soutien consultatif pour l'élaboration des lois et règlements d'application pertinents; formation sur tous les aspects de cette disposition.
Article 3:9 b) à d)	Décisions anticipées	C	31 décembre 2020	Assistance technique: soutien consultatif pour l'élaboration des lois et règlements d'application pertinents; formation sur tous les aspects de cette disposition.

Donateurs: CLDP (États-Unis)

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

Un soutien consultatif a été fourni par le Programme pour le développement du droit commercial (CLDP) pour l'élaboration des lois relatives aux décisions anticipées concernant la méthode ou les critères appropriés à utiliser pour déterminer la valeur en douane à partir d'un ensemble particulier de faits, et leur application.

Toutefois, un soutien supplémentaire est nécessaire pour l'élaboration des règlements d'application et pour les activités de formation concernant les décisions anticipées relatives à l'évaluation en douane.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre définitive	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 5:3	Procédures d'essai	C	28 février 2022	Élaboration des lois et politiques pertinentes pour les organismes afin que les négociants aient droit à un second essai. Mise en place de laboratoires accrédités et fourniture du matériel nécessaire pour réaliser les essais. Renforcement des capacités des organismes pertinents présents aux frontières, des techniciens de laboratoire et des établissements universitaires en matière d'essais.

Donateurs: à déterminer

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

Dans le cadre du projet du PNUD "Initial Implementation of HCFC Phase Out in the CEIT Region" (Mise en œuvre initiale de l'élimination des HCFC dans les pays à économie en transition) le Service national des douanes de l'Ukraine a reçu du matériel permettant de détecter, sous différentes formes, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Toutefois, un soutien est nécessaire concernant les points suivants:

1. La consultation des fonctionnaires pertinents
2. Le financement de la construction d'un laboratoire
3. Le matériel nécessaire pour réaliser les essais

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre définitive	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	C	31 décembre 2020	Assistance technique: soutien consultatif et formation sur tous les aspects de cette disposition.

Donateurs: Union européenne

Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:

Cette disposition est en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du Programme de soutien à la gestion des finances publiques en faveur de l'Ukraine.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre définitive	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:4.3	Gestion des risques	C	31 décembre 2020	Assistance technique: développement du système automatisé actuel de gestion des risques aux frontières. Soutien dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des infrastructures immatérielles, y compris fourniture de matériel, pour la mise en place d'un système moderne de gestion des risques.
Donateurs: Union européenne				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
<p>Cette disposition est en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du Programme de soutien à la gestion des finances publiques en faveur de l'Ukraine.</p> <p>Toutefois, une assistance concernant les points suivants est nécessaire pour d'autres organismes pertinents présents aux frontières:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'élaboration d'une méthodologie relative à l'approche fondée sur les risques concernant les marchandises 2. La formation et la consultation 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre définitive	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	C	31 décembre 2020	Soutien technique: élaboration et mise en place d'un système de contrôle après dédouanement fondé sur les TI. Soutien financier et soutien dans le domaine des TIC et des infrastructures immatérielles pour la création de bases de données relatives aux contrôles et l'établissement de liens avec le système de gestion des risques.
Donateurs: Union européenne				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
<p>Cette disposition est en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du Programme de soutien à la gestion des finances publiques en faveur de l'Ukraine.</p>				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre définitive	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2020	Assistance technique pour l'examen des lois pertinentes en vue de l'établissement d'un guichet unique national regroupant l'ensemble des services. Soutien dans le domaine des TIC, y compris fourniture de matériel et d'un accès à l'Internet à haut débit (large bande), pour la mise en place et le fonctionnement d'un guichet unique à tous les postes frontière et postes de dédouanement. Nécessité de renforcer les capacités des fonctionnaires des organismes pertinents présents aux frontières et des entreprises pour les former en vue de l'établissement d'un guichet unique national.
Donateurs: Union européenne				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Cette disposition est en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du Programme de soutien à la gestion des finances publiques en faveur de l'Ukraine.				
Néanmoins, un soutien technique et des formations supplémentaires sont nécessaires pour la mise en place du guichet unique par le Service national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection du consommateur.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre définitive	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 11:3 à 11:8 et 11:10	Liberté de transit	C	31 décembre 2020	Assistance technique (soutien consultatif et formation) et soutien dans le domaine des TIC pour l'intégration dans le nouveau système de transit informatisé de l'UE. Soutien financier et fourniture de matériel pour la modernisation des installations de transit aux postes frontière.
Donateurs: Union européenne				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
Ces dispositions sont en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du Programme de soutien à la gestion des finances publiques en faveur de l'Ukraine.				